

Manuel d'administration financière du personnel

Les montants indexés

Allocations et indemnités dont le taux est lié aux fluctuations de l'indice des prix à la consommation

Références	1. Loi du 02-08-1971 (BIP Pol - A-033-1)
	2. Loi du 01-03-1977 (BIP Pol - A-043-1)
	3. Lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés (BIP Pol - M-023-1)
	4. AR N° 180 du 30-12-1982 (BIP Pol - A-162-1)
	5. AR du 12-04-1984 (BIP Pol - M-193-1)

Au **01-09-2010** :

- les allocations familiales payées à terme échu liées à l'indice pivot 109,45 sont majorées du coefficient 1,2434

Au **01-10-2010** :

- les allocations familiales payées anticipativement liées à l'indice pivot 109,45 sont majorées du coefficient 1,2434

- les dépenses liées à l'indice pivot 138,01 seront majorées du coefficient 1,5157

- les dépenses liées à l'ancien indice pivot 114,20, du coefficient de majoration 4,3293

Au **01-05-2011** :

- les allocations familiales payées à terme échu liées à l'indice pivot 109,45 sont majorées du coefficient 1,2682

Au **01-06-2011** :

- les dépenses liées à l'indice pivot 138,01 seront majorées du coefficient 1,5460

- les dépenses liées à l'ancien indice pivot 114,20 seront majorées du coefficient 4,4158

Au **01-03-2012** :

- les dépenses liées à l'indice pivot 138,01 seront majorées du coefficient 1,5769

- les dépenses liées à l'ancien indice pivot 114,20 seront majorées du coefficient 4,5042

*Modifications précédentes : Au **01-09-2008** :*

- les allocations familiales payées à terme échu liées à l'indice pivot 109,45 sont majorées du coefficient 1,2190

*Au **01-10-2008** :*

- les allocations familiales payées anticipativement liées à l'indice pivot 109,45 sont majorées du coefficient 1,2190

- les dépenses liées à l'indice pivot 138,01 seront majorées du coefficient 1,4859

- les dépenses liées à l'ancien indice pivot 114,20, du coefficient de majoration 4,2444

